



La filière des formations JEPS en question ...

Les missions emblématiques du ministère relatives au sport de haut-niveau et au développement des pratiques transférées à l'agence nationale du sport, il ne restait plus à notre tutelle que la mission de formation constituée par les diplômes JEPS... Eh bien, que nenni ! (*expression un peu désuète héritée de l'époque médiévale qui veut dire « non... pas du tout »*)

Récemment, le SNEP-FSU a appris que, depuis plusieurs semaines, des groupes de travail sont réunis en urgence et en catimini (plus de 80 réunions prévues - 1 par discipline - avec un nombre très restreint d'invités), dans le cadre d'un chantier sur la « proportionnalité réglementaire » lancé par le Ministère des Sports.

Inquiet du sort qui pourrait être réservé aux formations et diplômes JS dans ce contexte, le SNEP FSU a initié une intervention intersyndicale sur le sujet lors du Comité Technique Ministériel (CTM) JS du 18/01/19 puis demandé une audience auprès du cabinet de la ministre des sports. Il vient d'être reçu (le 15/02/19) par Laurent Cellier, conseiller « stratégies et transformations », qui s'est voulu rassurant.

Pour lui, il s'agit bien d'un chantier réglementaire et pas d'un chantier sur les formations, contrairement aux informations qui remontent de certains participants à ces réunions. L'objectif serait de faire intégrer dans le Code du sport certaines définitions (APS et sécurité) et de revoir l'annexe 2.1 sur les prérogatives pour passer d'une entrée par diplôme à une entrée par activité. Il serait aussi question de contrôler la moralité des bénévoles (en renforçant la place des fédérations par rapport à leurs responsabilités sur les bénévoles qui encadrent). La filière JEPS ne serait pas mise en cause.

Le SNEP-FSU a fait part de son analyse et de ses craintes. Le représentant du ministère a reconnu que la simultanéité des chantiers en cours (CAP 2022 et Organisation Territoriale de l'Etat, création de l'Agence du Sport, loi de 2018 pour choisir son avenir professionnel, questionnements sur le modèle économique des formations professionnelles des établissements JS, projet de transférer à l'organisme « France Compétences » la responsabilité d'inscrire ou pas les diplômés au RNCP, ...) est source d'inquiétudes pour les personnels.

Le SNEP-FSU, qui revendique le maintien d'un service public de formation (seul garant de la sécurité, de la qualité éducative et de l'égalité) va continuer de suivre ce dossier de près. Il a d'ores et déjà obtenu que ce point soit mis à l'ordre du jour d'un prochain CTM JS et qu'un premier retour sur ce chantier, dont les restitutions sont attendues en juin, soit présenté aux élus des personnels JS. Affaire à suivre.